

## PROVINCE DE QUÉBEC

Aux contribuables de la Municipalité de Saint-Michel-de-Bellechasse

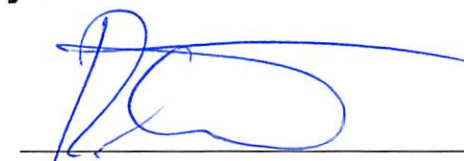
# AVIS PUBLIC

## EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ

que, conformément à l'article 176.1 du Code Municipal, le directeur général déposera le rapport financier et le rapport du vérificateur externe pour l'année financière se terminant le 31 décembre 2018 le 6 mai 2019 à la réunion du Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Michel-de-Bellechasse.

La présentation du rapport financier s'effectuera à la séance du Conseil municipal du 3 juin 2019 par les vérificateurs Raymond Chabot Grant Thornton.

**DONNÉ à Saint-Michel-de-Bellechasse le 30<sup>e</sup> jour du mois d'avril deux mille dix-neuf.**



---

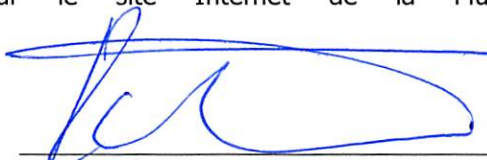
Directeur général

---

### CERTIFICAT DE PUBLICATION ( Article 420)

Je, soussigné, Ronald Gonthier, directeur général, résidant à Saint-Michel-de-Bellechasse, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie entre 16h et 17h, le 30<sup>e</sup> jour du mois d'avril 2019, à chacun des endroits suivants : Centre communautaire, 129, Route 132 Est et le Site internet de la Municipalité. EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 30<sup>e</sup> jour du mois d'avril 2019.

Note : possibilité de consulter cet avis sur le site Internet de la Municipalité ([www.saintmicheldebellechasse.com](http://www.saintmicheldebellechasse.com)).



---

Directeur général